ORGANISATION DU RECRUTEMENT

Personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation: Note de service n° 2003-124 du 01-08-2003, B.O. 32 du 4 septembre 2003 :

Extraits :

« ... Aucune liste des postes vacants n'est publiée. Les candidats sont amenés à formuler des vœux portant sur un établissement, une commune, une partie d'un territoire ou un territoire.

A - Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna

I - Dépôt des candidatures et formulation des vœux

Personnels résidant en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer

Les demandes sont déposées par voie électronique sur le site SIAT accessible à l'adresse : www. education.gouv.fr - rubrique "personnels, concours, carrières" puis "enseignants" selon le calendrier à respecter impérativement (cf. annexe I).
Un formulaire accessible dans la rubrique "personnels, concours, carrières" puis "enseignants" permet de saisir directement la candidature et les vœux.

Personnels résidant en territoire d'outre-mer et à l'étranger

Un dossier particulier doit être téléchargé sur le site SIAT accessible à l'adresse : www. education.gouv.fr, rubrique "personnels, concours, carrières" puis "enseignants".
Ce dossier peut également être demandé à la direction des personnels enseignants, bureau DPE B4, 34, rue de Châteaudun 75436 Paris cedex 09.
Les candidats formulent obligatoirement leurs vœux sur les fiches prévues à cet effet dans le dossier selon le calendrier figurant en annexe I.

II -Transmission des dossiers

Le dossier, une fois édité, puis signé doit être remis dans le délai imparti (cf annexe I) en deux exemplaires, accompagnés des pièces justificatives (un seul exemplaire) au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis sur la candidature de l'intéressé ainsi que son appréciation sur la manière de servir de ce dernier. L' avis doit être motivé.
Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur candidature doivent transmettre leur dossier par l'intermédiaire du chef d'établissement ou de service de leur dernière affectation.
Il est demandé aux autorités hiérarchiques concernées de bien vouloir acheminer les dossiers de candidature au fur et à mesure de leur présentation. Tout retard de transmission risque en effet de nuire aux candidats.
Tout dossier parvenu au bureau DPE B4 incomplet, en dehors de la voie hiérarchique ou hors délais, ne pourra être examiné.

Annexe I CALENDRIER DES OPÉRATIONS

NATURE DES OPÉRATIONS	CALENDRIER
Saisie des candidatures et des vœux par internet	19 septembre au 3 octobre 2003
Date limite de dépôt des dossiers de candidature auprès du chef d'établissement ou de service	3 octobre 2003
Date limite de réception par le bureau DPE B4 des dossiers de candidature acheminés par la voie hiérarchique	17 octobre 2003

III - Observations particulières: Consulter le BO ou « Partir 2004 » sur notre site internet

Rapprochement de conjoints
Durée des affectations
Prise en charge des frais de changement de résidence

B – Pour Mayotte, St Pierre et Miquelon et la Polynésie

NOUVEAU ! Les modalités de candidatures seront précisées ultérieurement. Des changements importants sont à prévoir : Pour Mayotte, les demandes d'affectation se feront désormais dans le cadre du mouvement national à gestion déconcentrée.

Barème :

- échelon : x 7 points [hors classe : 49 points + (7 points x échelon de la hors classe)]
- ancienneté :10 points par année de service (poste actuel ou dernier poste avant congé ou disponibilité)
- poste double : bonification de 100 points
- rapprochement de conjoints : 500 points (mariage, PACS ou enfant reconnu par l'un et l'autre)

Les candidats doivent savoir que :

Une priorité est accordée :
- aux originaires du territoire,
- au rapprochement de conjoint,
- aux résidents habituels,
- aux demandes de postes doubles

N'ont pas de priorité (et ne sont recrutés que s'il n'y a pas d'autre candidat) :
- les personnels réintégrés depuis moins de deux ans après un détachement à l'étranger ou réaffectés depuis moins d deux ans après un séjour en TOM,
- les personnels se trouvant à six ans ou moins de l'ouverture des droits à pension,
- les personnels débutants (sauf résidents habituels).

BAR¨ME (calculé au 31 décembre)		
ÉCHELON depuis le		
ANCIENNETÉ POSTE ACTUEL ou DERNIER POSTE :		
Rapprochement de conjoint Poste double		
NOTE ADMINISTRATIVE		
NOTE PÉDAGOGIQUE ANNÉE		
ANNÉES À L'ÉTRANGER AU TOTAL (DEFFSA, TOM,... *hors C.S.N.*)		
ANNÉE DE RETOUR EN FRANCE		
ÂGE.....		
Cadres rØservØs au secØtariat et au commissaire paritaire →		
Pour les postes en Øtablissements scolaires, joindre la copie du dernier rapport d inspection		
STAGES :..... ..... **TITRES UNIVERSITAIRES :**		

ÉLÉMENTS DU PROFIL *joindre tout justificatif utile*		
Franç ais Langue ØtrangŁre ou seconde	Formation universitaire	*Mention F.L.E. licence* •
		Maîtrise F.L.E. •
		D.E.A. ou D.E.S.S. •
		Doctorat •
		Autre •
	Stage CLÉ **long** (année : .....) •	
	Stage **BELC** ou **CREDIF** court •	
	Autre :	
	Expérience enseignement F.L.E./F.L.S. •	
Informatique	Formation •	
	Expérience •	
Technologies de l information et de la communication ..... •		
Animation scolaire	Animation socio-culturelle •	
	Animation pédagogique •	
	Encadrement pédagogique •	
Animation culturelle	Formation •	
	Expérience •	
Animation thØâtrale	Formation •	
	Expérience •	
Audio-visuel	Formation •	
	Expérience •	
Enseignement supØrieur	En France •	
	À l'étranger •	
Enseignement aux adultes	En France •	
	À l'étranger •	
Formation de formateurs	En France •	
	À l'étranger •	
Gestion administrative	Formation •	
	Expérience •	
Autre :		
.....		

Nos correspondants :

POLYNÉSIE
SGEN-C.F.D.T. POLYNÉSIE (Annie COEROLI) – B. P. 20707 98700 PAPEETE *Polynésie française* Tél. : 00 689 43 60 38
Mel. : atia@France-mail.com ou atiaimua@ifrance.com

MAYOTTE
Françoise HOLZAPFEL *Mel. :* holzff@wanadoo.fr

Quelques adresses Ølectroniquesutiles :

Vice rectorat de Nouvelle-calØdonie
Site : http:// www.ac-noumea.nc

Vice rectorat de Wallis-et-Futuna
Site : htpp://www.ac-wallis.com

47 avenue Simon Bolívar – **75950 PARIS CEDEX 19**
Tél. +33 **(0)1 56 41 51 20**— Télécopie + 33 **(0)1 56 41 51 11**
mél. etranger@sgen-cfdt.org — http://etranger.sgen-cfdt.org/

CANDIDATURE À UN POSTE OUTRE MER pour 2004

Personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation

Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française, St.-Pierre-et-Miquelon, Mayotte

Fiche à renvoyer avec une enveloppe timbrée à votre adresse

M. - Mme - Mlle **Nom :** _____
Barrer les mentions inutiles *femme mariée : nom d'usage et nom de jeune fille*

PrØnom : _____

Date de naissance : _____ **ADHÉRENT :** SGEN Étranger SGEN département :_____

A**dresse postale** : _____

_____

_____

TØl.: _____ **Fax** : _____

MØl.: ..... @ .....

Situation familiale : Célibataire/divorcé(e)/veuf(ve) : Marié(e) : Pacsé(e) : Vie maritale :

Nombre et âge des enfants ..... Profession du conjoint .....

Nom et prénom (s'il est candidat) : ……

CATÉGORIE

P.E.G.C. ***Académie :*** .....
P.L.P. 2
Adjoint d enseignement
CertifiØ ou Professeur d E.P.S.
AgrØgØ
Personnel d Øducation et d orientation

Discipline ou fonction : .....

***En Nouvelle CalØdonie,** du fait que le mouvement interne se tient avant les premières affectations, les établissements précis souhaités et même la ville de Nouméa ne sont pas toujours accessibles aux nouveaux arrivants. Il est donc conseillé de faire un vœu ultérieur sur tout le territoire, si l'on veut vraiment y être affecté.

V UX *

POSTE DOUBLE DEMANDÉ **: oui non**
(si oui, prØciser la discipline du conjoint)

1. .....
2. .....
3. .....
4. .....
5. .....
6. .....

SITUATION ACTUELLE

En activité **en France** (DOM compris)
En activité **en TOM** (y compris Mayotte)
Détaché à l'étranger en **CoopØration** (décret de 1992)
Détaché à l'étranger (**expatriØ** ou « **au barŁme** »)
Détaché à l'étranger (**rØsident** ou « recruté sur place »)
Détaché **en France** (.....)
En **disponibilitØ** (motif : .....)

Situation depuis le : .....

Lieu de travail : .....

POSTES ANTÉRIEURS À L ÉTRANGER ou en TOM (y compris V.S.N.A./C.S.N./V.A.T.)

	FONCTION et PAYS/TOM	DU	AU
1.	.....	.....	.....
2.	.....	.....	.....
3.	.....	.....	.....
4.	.....	.....	.....
5.	.....	.....	.....